

[Accueil](#) / Avis de veille d'évacuation - Ibex Valley (à l'est du pont de la rivière Takhini)

Avis de veille d'évacuation - Ibex Valley (à l'est du pont de la rivière Takhini)



8 juillet 2023 à 22 h

Note : cette veille d'évacuation a été levée le 17 juillet 2023.

L'Organisation des mesures d'urgence a émis un avis de veille d'évacuation pour Ibex Valley, à l'est de la rivière Takhini, comme indiqué sur la carte. La veille s'étend du kilomètre 1472 au kilomètre 1440 de la route de l'Alaska, à partir du pont de la rivière Takhini et vers l'est jusqu'au chemin d'Echo Valley inclusivement. La zone de veille englobe toutes les propriétés au nord et au sud de la route, jusqu'aux limites de la ville de Whitehorse. Cet avis est donné en raison du risque que présente le feu de forêt qui brûle près du pont de la rivière Takhini.

Vous n'avez pas à évacuer votre propriété pour l'instant. Un avis de veille d'évacuation a pour but de vous donner le temps de vous préparer à partir en toute sécurité si un ordre d'évacuation était donné.

Que devez-vous faire lorsque vous recevez un avis de veille d'évacuation?

- Contactez tous les membres de votre famille et convenez d'un plan et d'un point de rassemblement sûr.
- Préparez vos bagages et ceux de tous les membres de votre famille et gardez-les à proximité.
- Rassemblez vos effets personnels essentiels (médicaments, lunettes, documents importants, l'essentiel pour donner des soins immédiats à vos personnes à charge).
- Organisez votre transport et celui des membres de votre famille, remplissez votre réservoir d'essence et soyez prêt au cas où un ordre d'évacuation est donné.
- Prenez les dispositions nécessaires pour les soins ou le transport de votre bétail.
- Prévoyez votre hébergement et celui des membres de votre famille. En cas d'évacuation, un lieu d'hébergement d'urgence sera aménagé, si nécessaire.
- Consultez les sources d'informations locales et yukon.ca/fr/situation-durgence pour être au courant de l'état de la situation et des conséquences dans la région.

Évitez de vous rendre dans une propriété située dans la zone visée et prenez les mesures nécessaires pour vous reloger avant que le feu ne touche directement la zone.

Les personnes visées par l'avis sont invitées à s'inscrire auprès des Services de soutien d'urgence en appelant au 867-332-7367 afin de recevoir une aide urgente en cas de besoin.

L'ordre d'évacuer pourrait être donné si le feu menaçait directement les personnes et les propriétés. Dans un tel cas, toute personne se trouvant dans les secteurs touchés doit être prête à partir dans les 2 heures.

Carte de la zone visée par l'avis de veille d'évacuation.

Renseignements:

Agent ou agente d'information sur les feux, Section de la gestion des feux de forêt

867-393-7415 ou YukonFireInfo@yukon.ca

yukon.ca/fr/situation-durgence

Avez-vous trouvé cette page utile? *



